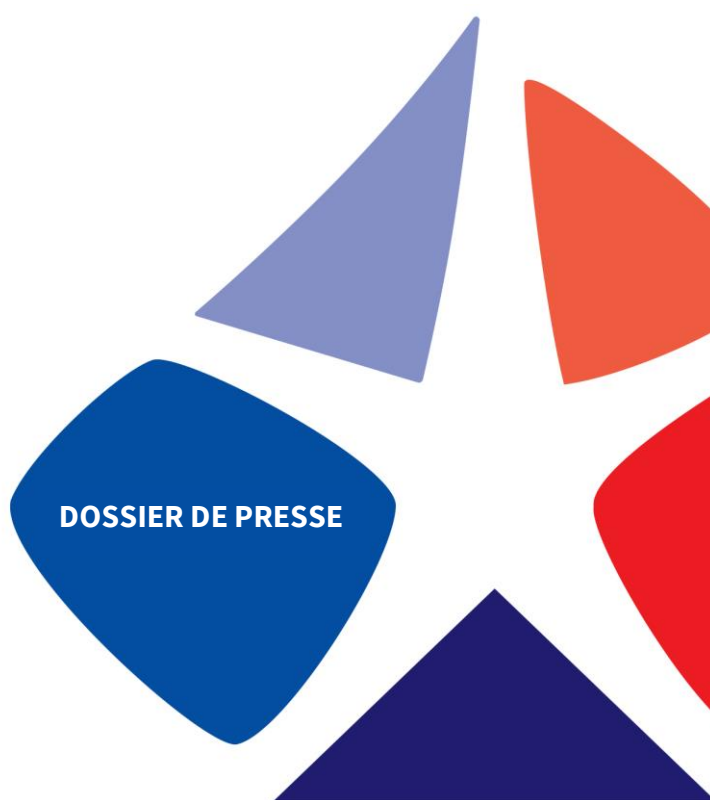


DOSSIER DE PRESSE

Les actions d'urgence menées par nos Régions contre la
précarité et l'isolement des jeunes

19/02/2021



Le contexte

Alors que la crise sanitaire s'intensifie partout en France, et touche particulièrement les jeunes, les Régions se mobilisent auprès des jeunes et étudiants. Des actions d'urgence sont déployés pour les accompagner et les soutenir sur les thématiques suivantes : santé, restauration, jobs, lutte contre le décrochage, logement...

Zoom sur les actions des Régions



Les initiatives de la Région pour lutter contre la précarité des jeunes

- **Fonds d'urgence de soutien aux étudiants**

Contribution de 270 000 € au fonds d'urgence géré par le CROUS. Près de 600 aides individuelles ont été attribuées à des étudiants pour financer leur logement, l'aide alimentaire, l'achat d'équipements ou leurs frais d'étude.

- **Aide d'urgence régionale**

Certains étudiants ont besoin de travailler pour subvenir à leurs besoins et se trouvent aujourd'hui dans une situation critique malgré les aides existantes. Une aide exceptionnelle de 200€ par mois sur 4 mois sera ouverte à partir du mois de mars pour les étudiants ayant perdu leur job étudiant depuis le confinement.

- **Doublement de l'appel à projets Equipements pédagogiques et numériques**

Cet appel à projet dont le montant est doublé dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (budget : 807 445 €) permet aux établissements d'enseignement supérieur d'acquérir des équipements et des installations permettant notamment l'enseignement à distance. Parmi les projets soutenus, certains prévoient la mise à disposition d'ordinateurs portables pour des étudiants.

- **Soutien aux projets des établissements, au CROUS et aux associations étudiantes**

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les initiatives des établissements d'enseignement supérieur par l'intermédiaire d'appels à projets annuels. Deux sont en particulier dédiés à la vie étudiante et pourront accompagner l'intervention des établissements dans le cadre de la crise.

- Appel à projets « Vie étudiante » :

Un budget de plus de 810 000€ est alloué en 2021 aux établissements d'enseignement supérieur pour l'amélioration de la qualité de vie des étudiants. A noter les projets dans le domaine de la santé (Service d'écoute psychologique du CROUS, actions d'UBFC pour informer les étudiants sur les questions de bien-être et de santé), du social (hébergement d'urgence du CROUS), de l'emploi (Service emploi étudiant du CROUS, Emplois étudiants de l'UTBM) et de l'intégration des nouveaux étudiants (opérations de communication « Bienvenue aux étudiants » de l'Université de Franche-Comté, « Campus Days » de l'Université de Bourgogne).

- Appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes »

Cet appel à projet vise à soutenir les associations étudiantes et leurs projets en faveur de l'intégration des étudiants et de la vie des campus (exemples : journées d'intégration des nouveaux étudiants, Radio campus, dispositifs d'accueil des étudiants internationaux). Plus de 187 000€ seront alloués pour ces projets en 2021.

- **Aide aux étudiants ayant bénéficié d'une bourse de mobilité**

En raison des difficultés rencontrées par les jeunes ayant dû interrompre leur séjour universitaire ou leur stage à l'étranger en 2020, la Région a décidé l'octroi à tous de 80% de la somme totale de la bourse de mobilité régionale, quelle que soit la durée réelle du séjour.



Une enveloppe de 1M d'euros pour aider les étudiants bretons en difficultés

Depuis le début de l'épidémie de COVID-19, la Région Bretagne est très attentive aux difficultés et au moral des étudiants bretons. Elle a souhaité, sur le court terme, venir en aide à ceux qui se retrouvent en grande précarité, en s'appuyant sur les services du CROUS. A plus long terme, elle se soucie aussi des situations de décrochage, de l'orientation et de l'insertion professionnelle de ces jeunes qui risquent de perdre, au terme de ces deux années en pointillés, motivation et objectifs. C'est pourquoi Loïg Chesnais-Girard a voulu les rencontrer à Brest pour leur expliquer comment la Région allait accompagner les plus fragiles et isolés.

- Une enveloppe exceptionnelle

En complément du soutien apporté chaque année au CROUS, la Région a voté en décembre une enveloppe exceptionnelle de 1 M€ en faveur du centre régional qui vient actuellement en aide aux étudiants précaires dans toutes les villes universitaires bretonnes.

La répartition et les modalités de cet accompagnement régional seront précisées le 8 février. C'est dans cette perspective que le Président a voulu échanger avec les étudiants brestoïses, représentés par la Fédé B, afin de faire le point avec eux sur leurs besoins immédiats.

- Aide logistique, financement de vacances

Le soutien financier de la Région sera réparti en fonction des besoins locaux, à Brest et à Rennes mais aussi dans toutes les villes moyennes qui accueillent des étudiants comme, par exemple, Pontivy, avec son IUT et son IFSI (Institut de formation aux soins infirmiers). Un groupe de travail associant Région, universités, écoles, Académie, CROUS et associations étudiantes, vient de recenser les initiatives existantes, pour cibler celles nécessitant d'être complétées et en susciter de nouvelles.

- L'aide alimentaire

L'urgence est à l'aide alimentaire, via les épiceries étudiantes solidaires dont la Région **propose de renforcer les équipes et les moyens logistiques, mais aussi via les lycées et leurs services restauration** qui pourraient, dans toutes les villes étudiantes, distribuer des repas aux jeunes en précarité.

- La santé mentale et l'accompagnement psychologique

La Région est prête à **financer les vacations de professionnels afin de soulager la liste d'attente des services santé étudiants**. Sur le plus long terme, la mise en place d'un réseau

régional d'offres d'emploi, stages, services civiques se prépare pour que les jeunes puissent, en cette période, acquérir malgré tout une expérience professionnelle, avoir un revenu, participer à des missions de service public en accompagnant, par exemple, des lycéens, dans la préparation de leurs examens.

- **1 M€ pour les fonds sociaux des lycées**

La Région Bretagne a par ailleurs proposé **d'abonder les fonds sociaux des 245 lycées** bretons publics et privés, pour **un montant de 1 M€**. Les équipes en place, les plus à même d'évaluer les besoins réels, disposeront ainsi de moyens financiers pour répondre aux demandes croissantes des familles qui ont de plus en plus de mal à couvrir les dépenses de restauration, transport scolaire, équipements numériques... Abonder les fonds sociaux permet aussi de s'adresser à un plus grand nombre, et pas seulement aux élèves boursiers, sachant que les situations professionnelles des parents ont malheureusement pu évoluer ces derniers mois.



La Région Centre-Val de Loire : des mesures concrètes face à la détresse des jeunes

Alors qu'elle s'est mobilisée aux côtés des étudiants en novembre dernier en lançant des dispositifs rapides, solidaires et réactifs d'accompagnement, en concertation avec les associations étudiantes (aide alimentaire pour 3 000 étudiants ; gratuité du transport domicile-études sur le réseau Rémi ; des offres d'emploi sur le site JOBAVIZ ; cagnotte culture supplémentaire de 20€ sur Yep'S), la Région Centre-Val de Loire s'engage de nouveau à leurs côtés face aux situations d'urgence alimentaire, d'isolement, de difficultés d'hébergement, de fragilités, ou encore d'absence de jobs que connaissent les étudiants. Elle entend ainsi construire dans le dialogue avec les étudiants et les acteurs de la Vie Etudiante, les voies et moyens permettant d'amplifier la lutte contre ces précarités.

Plus de 500 personnes au total étaient au rdv des 6 concertations départementalisées organisées en visio début février. Jeunes, acteurs de la jeunesse, monde associatif, Haut-Commissaire à la Lutte contre la pauvreté... **Objectifs** : Présenter les nouvelles mesures d'urgence portées par la Région, échanger sur la réponse qu'elles apportent, les faire connaître pour que chaque jeune qui en a besoin puisse bénéficier d'une de ces mesures.

► Améliorer l'accès aux droits !

Etudiants, jeunes en insertion, lycéens :

- Déploiement de "Tchat" sur les sites web du réseau Information Jeunesse pour permettre un échange direct entre jeunes et personnels qualifiés de l'information.
- Création d'un tiers lieu numérique d'information facilitant l'information et l'échange.
- Soutien à la mise en place d'InfoTrucks dans le Cher et l'Indre pour permettre aux jeunes d'avoir accès à l'information au plus près de chez lui.

► Soutenir les jeunes et être à leur écoute

- Recrutement de 16 coordonnateurs, répartis dans les 6 villes universitaires de la Région, pour l'écoute et l'accompagnement des étudiants, en s'appuyant sur le réseau des partenaires de chaque territoire (universités, écoles, CROUS, associations étudiantes, Métropoles et agglomérations, ...).
- Soutien aux universités et au Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) pour des postes de psychologues
- Renforcement des Points écoute pour les lycéens.

► Lutter contre les précarités

- Renforcement de l'aide alimentaire par une subvention aux universités et à l'INSA.
- Travailler avec les établissements d'enseignement supérieur pour réduire la "fracture numérique".

- Aide d'urgence pour le logement.
- Aides à la restauration pour les jeunes inscrits en prépa-apprentissage par le versement de subventions aux organismes accueillant ces publics.
- Extension du périmètre d'utilisation du Fonds Social Education porté par le conseil régional, pour que les étudiants de BTS et de CPGE puissent en bénéficier.
- Rendre le numérique accessible à 100% des lycéens. Complément de financement pour l'accès 4G (financement de Box 4 G pour prêts aux élèves).
- Lancement du projet Ordi Solidaires.

Faciliter la mise en œuvre concrète des initiatives portées par des acteurs de l'ESS en direction des publics en précarité.

► Lutter contre le décrochage et renforcer l'insertion

- Le soutien à l'engagement et développement des services civiques.
 - Partenariats et/ou soutiens pour le recrutement de jeunes volontaires dans les domaines de la solidarité, l'accès aux droits, de l'aide éducative, du climat et de la transition écologique en lien avec l'urgence climatique et sociale de la COP régionale.
 - Déploiement de la nouvelle bourse de l'apprentissage.
 - Soutien aux jobs et aux stages
 - Propositions de jobs pour les étudiants
- > Au sein des services du conseil régional et des EPLE.
- > Propositions de stages au sein des services du Conseil régional.
- > Des aides de 1 000 euros pour la création de 500 jobs étudiants dans les associations.
- De nouvelles possibilités d'immersion en entreprises pour les jeunes en insertion
- > Tutorat dans le cadre de la mise en œuvre du Combo Parfait.
- > Placer des jeunes en situation d'immersion en entreprise.
- > Renforcer le dispositif "objectif compétence" porté par ARDAN Centre-Val de Loire.

- > 4000 places de remises à niveau pour soutenir les jeunes décrocheurs.
- > VAE Jeune

La Collectivité de Corse intervient auprès de la Jeunesse à travers une politique publique dynamique, conséquente et concrète. Par ses compétences, elle accompagne, informe et soutient tous les jeunes de 16 à 30 ans, dont les plus démunis. Face à l'urgence de la précarité étudiante et l'isolement des jeunes, amplifiés par la crise sanitaire, la Collectivité de Corse a engagé plusieurs actions dans de multiples domaines. Ainsi, au regard des besoins exprimés depuis le début de la crise, de nouvelles mesures ont été mises en place, notamment :

• Dans le cadre du *Schéma Territorial d'Aide à la réussite et à la vie*, la CdC a renforcé ses actions pour lutter contre la précarité des jeunes.

Ainsi, l'aide aux étudiants en « situation de précarité ou en grande difficulté » mise en oeuvre ans ce schéma, a fortement augmenté en 2020 depuis l'épidémie : en 2019, 52 étudiants avaient bénéficié de cette aide. En 2020, la Collectivité de Corse a répondu à 131 demandes. Le montant de cette aide est passé de 72 100 euros en 2019 à 158 300 euros en 2020.

• Une réorientation de l'aide à la mobilité géographique pour les étudiants inscrits en formation initiale à l'Université de Corse.

Prévue pour l'année 2020 et d'un montant de 150 000 euros, la mobilité recherchée ne s'est pas réalisée. En effet, suite à l'épidémie du Covid 19, les déplacements prévus dans le cadre de cette mobilité géographique n'ont pas eu lieu. La Collectivité de Corse a donc décidé à titre exceptionnel de réorienter les crédits relatifs à cette mobilité géographique en aidant les étudiants de façon à compenser les dépenses imprévues liées à la situation sanitaire (frais de retour anticipé, loyers, compensations dues à l'annulation ou interruption des stages gratifiés...).

• Equipement en matériel pour suivre les enseignements à distance

Afin de faciliter la continuité pédagogique et permettre aux étudiants de suivre les cours à distance, la Collectivité de Corse a permis aux étudiants des collèges, lycées et à ceux de l'Université de Corse d'être équipés de matériel réseau mobile/internet.

La Collectivité de Corse a mis à disposition des élèves et étudiants en rupture numérique 400 boîtiers Airbox équipés d'une carte SIM permettant de connecter tout équipement WIFI au réseau 4G. Ces équipements ont été complétés par 1 abonnement mensuel de 50 Go.

• Saluer l'engagement exemplaire des étudiants des filières sanitaires et sociales

Depuis le début de l'épidémie, l'engagement et le dévouement exceptionnel des professions médicales, des personnels soignants, mais aussi des étudiants ont été des facteurs importants en termes de solidarité et d'entraide, notamment psychologique.

De fait, afin de valoriser et de remercier le comportement exemplaire des étudiants des filières sanitaires et sociales, **la Collectivité de Corse a décidé de leur attribuer une aide financière individuelle exceptionnelle :**

- Lors de la première vague (mars à mai 2020), les étudiants ont bénéficié d'une aide exceptionnelle à hauteur des jours travaillés, se traduisant par une somme pouvant aller jusqu'à 1300 €.
- La deuxième vague (novembre à décembre 2020) concernait cette fois les étudiants infirmiers de 2ème et 3ème année, pour une somme pouvant aller jusqu'à 600 € (soit 300 € par semaine mobilisée).

Le montant des sommes totales engagées s'élève ainsi à 402 969,56 €. La Collectivité de Corse a également octroyé une **aide exceptionnelle d'un montant de 63 000 euros aux 42 étudiants en médecine de Corse.**

• **L'information et l'orientation :**

La plateforme d'orientation CORSICA ORIENTAZIONE a poursuivi pendant la crise sanitaire une mise à jour régulière de toutes les informations utiles diffusées sur ce site.

• **Deux mesures spécifiquement développées pour les Jeunes au sein du Plan Salvezza è Rilanciu**

Pour faire face aux enjeux déterminants auxquels la société insulaire est confrontée, la Collectivité de Corse a élaboré un plan de sauvegarde et de relance « Salvezza è Rilanciu » comprenant deux volets. Le premier volet « Salvezza » entend ainsi **mettre en oeuvre de nombreuses mesures d'urgence sur le plan économique**, notamment pour sauvegarder l'emploi mais aussi sur **le plan social en atténuant les conséquences sociales** de la crise actuelle.

Co-construit avec l'ensemble des forces vives de l'île, ce plan de grande envergure a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 27 novembre 2020.

☒ **La mesure 5.5 – Salvezza : lutter contre la précarité des jeunes**

Tenant compte de l'aggravation du contexte, la mesure 5.5 – Salvezza entend renforcer et promouvoir une offre spécifique à l'attention des jeunes, mais entend également traiter les situations d'urgence et de précarité en priorité et offrir la garantie à l'accès au droit pour tous.

Les objectifs de cette mesure sont les suivants :

- Développer les aides d'urgence existantes ;
- Améliorer l'accueil et l'information des jeunes sur tout le territoire ;
- Lutter contre le non-recours aux droits des jeunes ;
- Soutenir et favoriser l'initiative et les projets des jeunes.

Bénéficiaires et coût total :

Les jeunes de 16 à 30 ans et le réseau des acteurs de jeunesse.

Le coût total estimé de la mesure est de **100 000 €**.

☒ **La mesure 5.8 – Salvezza : Dotation d'urgence d'outils numériques pour les personnes les plus démunies**

Dès le premier confinement, la Collectivité de Corse, à travers différentes associations caritatives et d'aide aux personnes en situation de grande précarité (ex : Croix Rouge, Secours Populaire, Restos du Coeur...), a mis en place un système permettant de doter **70 personnes d'outils numériques** (Smartphones/Téléphones + carte SIM prépayées). En raison des besoins observés, cette action sera reconduite.

Les objectifs de cette mesure sont les suivants :

- Permettre aux personnes les plus démunies de rester connectées avec la société et les différents services publics, notamment en ligne ;
- **Permettre aux enfants scolarisés des familles les plus démunies de suivre un enseignement à distance, garantissant ainsi la continuité pédagogique** et la lutte contre la fracture numérique.



L'Europe s'invente chez nous

Les Réponses concrètes de la Région Grand Est envers ses jeunes

Lors de la séance plénière du conseil régional de ce 28 janvier 2021, les élus du Grand Est ont voté :

- Un plan de **10 millions d'euros complémentaire dédié au monde étudiantin** que la crise éprouve durement, (5 millions d'euros seront alloués aux Universités afin d'aménager et faciliter les tiers lieux, 5 autres à la lutte contre la fracture numérique).
- L'ouverture de **300 contrats d'apprentissage et 300 places de stage dans les services régionaux.**

Mesures d'urgence prises en novembre 2020

- **Mise à disposition de 1 800 ordinateurs aux étudiants**

Dans le cadre d'un partenariat inédit avec les cinq universités du Grand Est (URCA, UTT, Université de Lorraine, Unistra, UHA), la Région Grand Est a mis à disposition **1 800 ordinateurs** aux étudiants en situation de grande précarité numérique afin qu'ils puissent poursuivre leur enseignement à distance imposé.

- **La création d'un nouvel avantage « livre loisir » de 50 euros**

Valable et accessible du 1er au 31 décembre 2020 sur l'application [Jeun'Est](#), chaque jeune a pu disposer de cette somme chez les 80 libraires indépendants du Grand Est, soit par achat via leur plateforme de vente en ligne <https://www.librairesdelest.fr>, soit en librairie, lors de la réouverture de ces commerces.

La mobilisation du Plan régional Jeunes

- **Aide de 12 millions d'euros pour l'insertion professionnelle**

La mise en place du « Parcours d'acquisition des compétences en entreprise » pour **permettre aux 18-29 ans d'effectuer une immersion de 6 mois en entreprise** avec une indemnité de 500 euros par mois pour le jeune et 350 € par mois pour l'entreprise. Objectif : aucun reste à charge pour l'entreprise accueillante ; [En savoir plus le « Parcours d'acquisition des compétences en entreprise »](#)

- **Préparer l'avenir des jeunes**

L'évolution du dispositif « Capital stage » pour aider les TPE/PME des secteurs de l'industrie, du BTP, du tertiaire industriel, des services aux entreprises à **accueillir un stagiaire dans le cadre de sa formation initiale** (du BTS au master/diplôme d'ingénieur) entre juillet 2020 et juin 2021 : forfait de 500 euros/mois de stage sur une base de 35h par semaine, avec un maximum de 3 000 euros pour des stages de 2 à 6 mois ;

[En savoir plus sur « Capital stage »](#)

- La mise en place de la plateforme linguistique d'e-learning *Do you speak Jeun'Est* totalement gratuite pour l'apprentissage de 6 langues. En savoir plus sur : [jeunest.fr](#)

- La **création d'une plateforme régionale de mise en relation** pour les stages et contrats d'apprentissage à destination des jeunes en formation initiale ou continue.
L'objectif : faire converger l'ensemble des offres émanant des entreprises avec l'ensemble des demandes émises par les jeunes en s'appuyant sur les plateformes existantes (collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation continue).

Le secteur sanitaire et social

- La **mise en place de formations sur-mesure** pour répondre aux besoins immédiats des établissements de santé (exemples : brancardiers, agents d'entretien, manutentionnaires)
- La **distribution de plus de 650 ordinateurs** pour les étudiants et élèves non équipés
- L'**octroi de 150 €** pour 5 200 étudiants boursiers

<https://www.youtube.com/watch?v=cleefCqT8S0>

Les actions de la Région pour soutenir ses
étudiants

Pour rappel, la Région Ile-de-France concentre près de 700 000 étudiants. Depuis près d'un an maintenant ils subissent de plein fouet les effets de la crise de la Covid 19. Précarité économique, détresse morale, isolement social, décrochage sont autant de risques auxquels ils sont « surexposés ». Pour les soutenir au mieux la Région Ile-de-France met en place différentes actions fortes.

- Santé

L'une des principales préoccupations actuelles concerne la santé mentale des étudiants. On estime aujourd'hui que **près d'un étudiant sur 3 présente des signes de détresse psychologique**. C'est pour eux que la Région Île-de-France soutient et finance le projet de la fondation Fondamental : **une plateforme gratuite dédiée au soutien et à l'écoute des étudiants franciliens**. Cette plateforme propose des outils d'autoévaluation (pour faire le point sur son état psychologique du moment) et des conseils de prévention. Elle permettra aussi aux étudiants et aux apprentis de bénéficier de consultations psychologiques téléphonique et une orientation vers des consultations physiques gratuites chez un psychologue formé à l'accueil et la prise en charge de ce public pour ceux qui le souhaitent. Plus de **150 psychologues sont mobilisés** pour ce faire et la Région financera **40 000 consultations gratuites** de psychologues d'ici à juin 2021.

Par ailleurs, la Région Île-de-France se tient aux côtés des établissements universitaires pour la reprise des cours, facteur clé pour rompre l'isolement et éviter le décrochage. Elle aidera ainsi au **financement de barnums de dépistages** (subvention de 20k€ par établissement qui en fait la demande) et de tests sérologiques. Tout comme elle s'était mobilisée dès le début de la crise en assurant **la fourniture de 500 000 masques** pour assurer la reprise des cours en septembre.

- Alimentation

Dès le printemps 2020, la Région Île-de-France a mis en place des distributions alimentaires pour les étudiants les plus défavorisés.

Compte tenu de la situation sanitaire et économique, la Région Île-de-France, soutient l'association Linkee, qui complète depuis début janvier le dispositif régional des acteurs de la solidarité en proposant ces **distributions auprès des universités où le besoin n'est pas ou peu couvert.**

- **Logement**

Des chambres d'hôtels pour les étudiants en grande précarité :

Avec ce dispositif proposé par la Croix-Rouge, la Région Île-de-France va permettre à des étudiants en situation de grande précarité de pouvoir bénéficier d'une solution d'hébergement rapide. Elle va ainsi mettre à leur disposition jusqu'à 20 000 nuitées, dans des hôtels du groupe Accor.

En parallèle, la Croix-Rouge travaillera avec les CROUS pour trouver à chaque étudiant une solution de logement pérenne.

Une avance des APL : La Région Île-de-France a signé une convention avec la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) pour élargir le dispositif mis en place avec eux pour la sécurisation de logements d'insertion en expérimentation.

- **Accès au numérique**

La Région Île-de-France vient également en aide aux étudiants qui ne possèdent pas les outils numériques nécessaires pour suivre les cours à distance. Elle a ainsi offert **10 000 ordinateurs aux établissements d'enseignement supérieur**, qui peuvent les prêter ou les louer à leurs étudiants, en plus des 60 000 chèques numériques de 100 € versés aux étudiants boursiers de première année.

1M supplémentaire ont été accordé au fonds équipement des IFSI pour **permettre le virage numérique des instituts** : accès wifi et campus connecté

- **Précarité économique**

La Région Île-de-France se porte également garante des étudiants qui souhaitent contracter un prêt bancaire et dont les parents ne gagnent pas suffisamment pour les aider. Elle a ainsi proposé à l'Etat un abondement de 4M€ au dispositif de garantie nationale de prêt de l'Etat.

Cela permettra en 2021 de garantir **15 000 prêts** pour les étudiants Franciliens auprès de banques partenaires telles que la Société générale, Banques populaires, Caisses d'épargne, Crédit mutuel et le CIC.

Prolongation des contrats doctoraux pour les étudiants bloqués ou retardés dans leurs recherches. La Région Île-de-France, qui soutient de manière constante l'emploi scientifique, a décidé de soutenir plus particulièrement les doctorants qui n'ont pas encore achevé leur thèse : nous avons ainsi financé la prolongation de leur contrat pendant la durée du confinement.

Une aide financière exceptionnelle de 1300 euros aux étudiants infirmiers en stage pendant la crise : Pour créer les conditions favorables à une mobilisation massive de tous les étudiants infirmiers et aide-soignant, nous avons dégagé une enveloppe de 40M d'euros et proposé d'attribuer une aide individuelle régionale exceptionnelle aux étudiants inscrits dans les IFSI et qui ont contribué pendant leur stage à la gestion de la crise sanitaire.

Près de 15 000 étudiants ont pu solliciter cette aide mensuelle qui allait de 1000 à 1500 euros selon le niveau d'étude.

Une prime exceptionnelle de 150€ a été allouée au mois de décembre 2020 aux **11 122 élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales boursiers**, afin de saluer leur implication

- **Mobilité étudiante**

Prolongation de la mobilité internationale : possibilité pour les étudiants de reporter leur départ et aide maintenue en cas de séjours écourtés ou annulés L'arrêt pendant le confinement des capacités de voyager a eu un fort impact sur le dispositif d'aides à la mobilité internationale qui prévoit une mobilité de 3 mois à l'étranger.

Il était important que les étudiants ne soient pas pénalisés quant au bénéfice de l'aide que les établissements partenaires leur ont attribué.

Nous avons assoupli les règles de ce programme afin de donner la possibilité aux étudiants de reporter leur départ à l'étranger après le 30 juin 2020 : en cas de séjour écourté, l'aide a été maintenue et pour les séjours annulés, la Région a maintenu l'aide aux étudiants à hauteur des frais engagés si ceux-ci ne pouvaient être remboursés.



La Région Normandie s'engage pour soutenir les étudiants pendant la crise sanitaire

La Région mobilise ses nombreux dispositifs pour venir en aide et accompagner les étudiants, largement impactés par la crise sanitaire :

Pour l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur :

- **Aide exceptionnelle équipements numériques :**

Les Universités de Rouen et de Caen ont bénéficié d'un soutien pour des investissements numériques afin d'augmenter les capacités de formations en distanciel. Il s'agit de l'acquisition du matériel numérique pédagogique, de matériel pour de la captation vidéo, des composantes aidant à la création et au partage de contenus vidéo interactifs. Le montant total accordé aux deux établissements s'élève à 1,8 million d'euros.

- **Dispositif Insertion Jeunes Diplômés :**

Le dispositif vise à permettre aux jeunes ciblés de garder une dynamique positive d'accès au marché du travail, en réalisant des missions au sein d'entreprises, de collectivités ou d'associations normandes, couplées avec un volet «formation». Il permet également aux entreprises, associations et collectivités de s'appuyer sur les compétences de ces jeunes pour développer des projets, et de valoriser l'attractivité de l'emploi en région, en mettant en relation les entreprises avec des publics qui, dans un contexte plus habituel, aurait pu être amené à quitter la Normandie pour d'autres régions.

Ce dispositif concerne 2000 jeunes, pour des stages d'une durée de 5 à 9 mois maximum. La Région Normandie mobilise ainsi 11,3 millions d'euros pour ce dispositif dont 7 millions d'euros pour la rémunération des 2 000 jeunes stagiaires.

- **Aides à l'émergence d'épiceries solidaires, notamment à Caen et au Havre**
- **Mobilité internationale / bourses de mobilité :** Assouplissement des modalités de paiement, maintien acompte versés...
- **Mesures générales :**

Les aides aux associations sont maintenues, avec une prolongation de la durée des conventions en cours, une prise en compte des dépenses engagées même si l'opération est annulée sur justification, et plus de souplesse pour la justification des dépenses...

Pour les jeunes incubés en situation précaire :

Les allocations dédiées aux jeunes créateurs (35 000 euros sur un an en temps normal) sont prolongées.

Pour les doctorants :

Depuis 2017, la Région Normandie a mis en place un dispositif dédié au soutien des doctorants sur son territoire, le dispositif RIN Doctorants. Ce dispositif a permis le soutien, de 2017 à 2020, de 384 contrats doctoraux, pour un montant de 28 000 euros.

En 2020, la Région a accordé la prolongation de 45 contrats doctoraux qui en étaient à leur 3^{ème} année de réalisation lorsqu'ils ont été impactés par la crise sanitaire. Ces premières prolongations ont nécessité une réorientation de 284 475 euros au sein des conventions en cours et l'engagement de 56 146 euros supplémentaires.

Pour les étudiants du sanitaire et social (infra et post bac) :

- **Fond Social du CROUS**

La Région abonde le fonds social du CROUS Normandie qui permet aux étudiants des formations sanitaires et sociales en difficulté de percevoir des aides ponctuelles d'urgence. La totalité de la subvention annuelle versée au CROUS (25 000 euros) bénéficie en intégralité aux étudiants des formations sanitaires et sociales normands.

- **Aide exceptionnelle aux étudiant(e)s infirmier(e)s et aide-soignant(e)s**

Par ailleurs, en 2020, la Région a décidé de saluer l'engagement des élèves aides-soignants et des étudiants en soins infirmiers qui se sont mobilisés à l'occasion de leur stage effectués dans les services de soins touchés par l'épidémie COVID 19. Ainsi, 1 825 étudiants infirmiers et 601 élèves aides-soignants ont perçu une aide exceptionnelle (250 ou 300€ par semaine de stage). Pour financer cette aide exceptionnelle, la Région a mobilisé plus de 3,17 millions d'euros sur les fonds du PRIC accordés par l'Etat. La part attribuée aux étudiants infirmiers est de plus de 1,86 million d'euros (et 653 050 euros pour les élèves aides-soignants).

- **Gratuité des transports régionaux**

Enfin, lors de la crise sanitaire, l'ensemble des élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales ont pu bénéficier de la gratuité des transports régionaux.



La situation des jeunes en Nouvelle-Aquitaine

Dans la continuité de sa stratégie d'accompagnement des jeunes dont la vulnérabilité s'est accrue avec la crise sanitaire et économique, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place un plan d'aide au rebond pour la jeunesse dont la deuxième phase a été déployée dès le début de l'année début 2021 autour de trois priorités : la lutte contre la précarité avec une aide

alimentaire, l'aide à l'achat d'équipement informatique, l'accès à la culture. Cette nouvelle étape du plan, dotée d'un budget prévisionnel de 2 millions d'euros.

I- Au niveau des ressources mises à la disposition des jeunes

La Région a financé intégralement les manuels scolaires des lycéens, ce qui facilite l'enseignement en hybridation.

« Lycée connecté », l'ENT des lycées de Nouvelle-Aquitaine, permet aux lycéens d'accéder à des outils de travail ainsi qu'à un bouquet de ressources numériques très diversifiées (presse, manuels, EducARTE etc). Pendant le premier confinement, cet outil a été très utilisé : 2 connexions/lycéen/jour.

Prêt d'ordinateurs portables pour les élèves qui en ont besoin pour le travail à domicile. Pour renforcer les stocks d'ordinateurs disponibles, **1000 ordinateurs portables supplémentaires ont été commandés. L'aide aux devoirs gratuite ouverte du lundi au jeudi en soirée** pour accompagner tous les jeunes qui en ont besoin (Maths/physique/français/philo/langues (anglais, espagnol).

II- Une aide sociale adaptée à la crise économique

Création à l'automne d'un fonds de solidarité exceptionnel pour les familles des lycéens : **1,5 M€ versés aux familles par l'intermédiaire des lycées**, au plus près des besoins des familles sur les territoires.

Accompagnement de l'insertion professionnelle des jeunes

Création de « **Passerelles vers l'emploi** » pour permettre aux jeunes diplômés de la voie professionnelle (CAP, Bac pro) de retarder leur entrée sur le marché du travail en bénéficiant de formations complémentaires pour favoriser leur insertion professionnelle future.

Propositions de stages dans les cantines des lycées aux lycéens professionnels en formation dans ce domaine, qui n'ont pas trouvé de lieu de stage. Un appel à volontariat a été lancé auprès des chefs de cuisine (une soixantaine de stages pourra être ainsi proposée).

La Région Nouvelle-Aquitaine a acté en décembre 2020 un « plan d'aide au rebond à la jeunesse – phase 2 » composé de 3 volets :

Volet 1 : Aide à la lutte contre la précarité : aide alimentaire public jeune précaire

- Accompagner, dès le début de l'année 2021, **la distribution d'un panier composé d'une aide alimentaire et de produits d'hygiène** (en valorisant les circuits courts locaux).

- Public : jeunes 15-30 ans les plus précaires dont les invisibles sur l'ensemble du territoire régional en milieu urbain et en milieu rural,
- appui sur le réseau des associations caritatives de la Nouvelle-Aquitaine à savoir la Banque Alimentaire, l'Union Régionale des Centres Sociaux de Nouvelle-Aquitaine et l'Union Régionale Habitat Jeune,
- enveloppe 500 000 € environ 30 000 paniers.

Volet 2 : Aide à l'achat d'équipement informatique et numérique auprès des Maisons des Lycéens (MDL), Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA) et du réseau Information Jeunesse.

- La fracture numérique accentuée par la crise sanitaire, remet en question l'accès des jeunes aux droits, à l'information, aux métiers et à l'emploi, la formation professionnelle, les loisirs qui sont autant de domaines fondamentaux qui concourent à leur parcours de réussite,
- en partenariat avec les Rectorats, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et le Centre Régional de l'Information Jeunesse de la Nouvelle Aquitaine (CRIJ NA),
- enveloppe : 1 000 000 €

Volet 3 : Aide à l'accès à la culture à l'attention des jeunes au sein des établissements d'enseignement.

La crise sanitaire a touché de plein fouet l'organisation des lycées et impacté l'accès des apprenants à des actions d'Éducation artistique et culturelle (EAC). Aussi cette nouvelle mesure vise à favoriser, en complément des dispositifs existants, le développement d'une offre culturelle qui s'appuie sur les usages numériques afin de consolider le parcours de réussite des jeunes au sein des établissements d'enseignement. Ce dispositif sera précisé et présenté en 2021 et s'articulera notamment autour des orientations suivantes :

- **La définition d'une offre d'Éducation Artistique et Culturelle complémentaire et sous format numérique** à destination des établissements d'enseignement,
- **la diffusion de contenus culturels numériques pour les établissements et les jeunes** en collaboration avec les services de la Culture et de l'Éducation de la Région, et les partenaires institutionnels : banque de contenus appartenant à la Région, etc.,
- **la valorisation de projets culturels de jeunes** présentés dans le cadre du Nouveau Festival et/ou soutenus par la Région : captation, diffusion, etc....
- en partenariat avec les Rectorats, la Direction Régionale des affaires Culturelles (DRAC) et la DRAFF,
- enveloppe : 500 000€



La Région agit pour accompagner et faciliter la reprise des étudiants

L'épidémie de la Covid-19 a perturbé fortement la rentrée universitaire et impacté directement les étudiants, en particulier les plus fragiles. En réponse à cette situation inédite, la Région Occitanie amplifie son action afin de permettre les conditions de réouverture des universités

I – Depuis la rentrée universitaire 2020, des mesures d'urgence pour répondre aux besoins immédiats des étudiants

- Lutte contre la fracture numérique

En 2020, la Région a distribué aux universités et grandes écoles **5 000 ordinateurs portables et 2 000 clés 4G actives** jusqu'à la fin de l'année universitaire. Destinés aux étudiants les plus précaires, ces outils numériques leur permettent de suivre leurs cours à distance grâce à une connexion de qualité et ainsi assurent la continuité pédagogique. En lien avec les besoins identifiés par les établissements, la Région a décidé de financer ces derniers pour permettre l'achat de **1000 clés 4G supplémentaires d'ici la fin du mois de janvier 2021**.

- Aide alimentaire : des produits frais et locaux pour les étudiants avec Bien Manger pour Tous

Lancée pendant le premier confinement, l'opération « Bien manger pour tous » permet aux personnes les plus en difficultés d'accéder à des produits frais et de qualité, achetés par la Région à des producteurs locaux et remis aux associations d'aide alimentaire régionales. Au regard des besoins croissants enregistrés par ces associations, la Région Occitanie a décidé de renouveler l'opération et **d'organiser des distributions spécifiques pour les étudiants particulièrement impactés par la crise et les mesures de confinement**. Le CROUS prend contact avec les étudiants les plus fragiles. La précarité étudiante s'aggravant, la Région organise à partir du 26 janvier 2021, toujours en lien avec les CROUS, **la livraison de 5 000 paniers supplémentaires au sein des résidences universitaires** de la Région.

- Accompagnement psychologique

Alertée par les représentants des étudiants, la Région a travaillé en partenariat avec les Universités et les CROUS pour identifier les actions à renforcer ou à mettre en place, et les soutenir financièrement : **renforcement des équipes de psychologues, psychiatres, assistant-e-s social-e-s, ateliers en ligne pour la gestion du stress, sophrologie...**

- Aide exceptionnelle aux étudiant.es en soins infirmiers et aides-soignants

Une aide exceptionnelle à destination des étudiant.es en soins infirmiers et des élèves aides-soignants a été mise en place entre le 24 mars et la fin de l'année universitaire 2019-2020. **1 700**

apprenant.es qui ont pu bénéficier de cette aide exceptionnelle, dont **1 421 en formations d'infirmiers**. Pour **l'année 2020-2021, une nouvelle aide exceptionnelle est en place** depuis le mois d'octobre dernier et accessible, sans condition de ressource, aux étudiants en soins infirmiers et aux élèves aides-soignants. Le montant de l'aide est de 250 € par semaine complète de stage (35h), plafonnée à 1 000 €, correspondant à un maximum de 4 semaines de stages.

II – La Région amplifie son action afin de permettre les conditions de réouverture des universités

- La Région renforce l'accès au dépistage

En réponse à l'appel et au souhait des étudiants de retourner en cours en présentiel, la Région va massifier les dispositifs de test par le déploiement de tests antigéniques, sans rendez-vous, accessibles gratuitement et aux résultats plus rapides (trentaine de minutes) en lien avec l'ARS et la Croix Rouge. La Région va **tripler son effort de tests** sur les mois de février et mars, pour **toucher près de 2000 étudiants**.

- Des jobs étudiants et des places de formation supplémentaires dans le secteur paramédical et en travail social

La Région propose plus de 300 jobs étudiants à pourvoir à partir de février. En parallèle, la Région vient de lancer un appel auprès de l'ensemble des acteurs économiques régionaux (via le réseau des chambres consulaires), ainsi que des collectivités (présidents des Départements, grandes villes et EPCI d'Occitanie), pour les inviter à s'associer à cette démarche.

A la rentrée 2021, **350 places supplémentaires en enseignement supérieur**, pour former des **infirmiers de proximité**. La Région ira encore plus loin, pour la prochaine rentrée universitaire de septembre 2021. Dans son Pacte vert – plan santé bien être, elle a d'ores et déjà prévu d'augmenter de 10% les places d'entrants en IFSI, la formation bac + 3 la plus demandée sur Parcoursup. A la rentrée de 2021, l'objectif est ainsi de **permettre l'accès en première année à presque 2 500 jeunes, soit près de 350 de plus qu'en 2019**.

- 33 000 produits d'hygiène remis aux étudiants, en partenariat avec la fondation Pierre Fabre

Le Groupe Pierre Fabre a répondu favorablement à l'appel aux dons de la Région en faveur des étudiants et a mis à disposition **33 000 produits d'hygiène** (crème, shampoing, dentifrice, brosse à dents, etc.) qui seront distribués lors des opérations Bien manger pour tous, organisées dans les résidences universitaires bénéficiaires.

- **Aides**

- 100 € pour les 40 000 familles de lycéens boursiers, effectifs à la rentrée (budget : 4,1 M€)
- Doublement du Fonds social lycéen (enveloppe d'1,2M€) pour les 5 000 élèves confrontés à des difficultés financières avec une aide personnalisée aux frais d'hébergement, restauration, transport, liés à la scolarité.
- Doublement des avantages du e.pass culture sport et accessibilité aux étudiants (soit 135 000 nouveaux bénéficiaires potentiels). Prolongement de la période de validité du e.pass culture sport 2019-2020 au 30 septembre 2021. Les jeunes pourront désormais bénéficier de plus de 200 € d'avantages pour un coût d'achat de 8 €.
- 1 000 € de prime aux étudiants infirmiers et aux élèves aides-soignants mobilisés (co-financée par l'État, la Région et l'Agence régionale de santé, et en complément des indemnités de stage et bourses régionales financées par la Région.
- Remboursement d'une part de l'abonnement au transport scolaire 2019-2020 dû à l'arrêt des transports scolaires pendant plusieurs semaines. Informations : aleop.paysdelaloire.fr/remboursement-covid.
- 1M€ pour le maintien du versement des bourses des étudiants en formation sanitaire et sociale
- Maintien des bourses Envoléo
- 11,2M€ pour financer 7 000 permis B pour les jeunes peu diplômés et sans emploi

- **Santé**

- Plus de 400 000 masques pour protéger les lycéens
- 250 000 masques lavables fournis aux 160 000 élèves prenant les transports ainsi qu'aux entreprises de transport scolaire pour équiper les jeunes de la 6e à la terminale.

- **Jobs, orientation et formation**

- Création d'une plateforme de jobs d'été solutions-emploipaysdelaloire.fr pour faciliter les recherches de jobs durant la période post-Covid.
- Lancement d'une plateforme numérique d'offres de stages choisirmonstage.fr : offres de stages d'observation aux collégiens et lycéens ligériens, offres de stages longs aux étudiants, lycéens de la voie professionnelle en CAP et Bac pro.
- Orientibus Tour pour l'été 2020
- 300 000€ de prise en charge les frais de sélection à l'entrée en formation en 2020 des étudiant en formations sanitaires et sociales.
- Places de formation supplémentaires : 200 places pour le métier d'aide-soignant et 1 M€ pour créer de nouvelles places de formation pour les étudiants en soin infirmier.
- + 20% de places de formation professionnelles créées en 2020 (soit 5 700 places supplémentaires en 2020 et +30% de places en 2021) pour permettre aux demandeurs

d'emplois de se former, et aux jeunes en recherche d'opérer un retour vers l'emploi dans les secteurs de l'industrie, l'agriculture-paysage, le bâtiment, le service aux personnes, le numérique, l'hygiène propreté.

- **Soutien de 1,3M€ de subventions d'investissement aux CFA pour maintenir le soutien à l'apprentissage**

- **Continuité pédagogique, accès au numérique, décrochage scolaire et soutien psychologique**
- **Prêt de 500 ordinateurs, portables et fixes aux élèves non équipés** pour leur permettre de bénéficier de la continuité pédagogique à distance. Et 1 000 ordinateurs prêtés aux jeunes décrocheurs.
- **Développement et adaptation de la plateforme e-lyco** durant le confinement pour faciliter le travail à distance
- **200 000€ pour appuyer l'action d'associations de soutien scolaire**
- **32M€ pour la dotation d'un PC portable pour les secondes et 1^{ère} année de CAP et renfort du socle numérique dans les lycées**
- **75 000€ pour le lancement d'un appel à projet en faveur d'actions innovantes pour lutter contre le risque de décrochage d'étudiants**
- **1,1M€ d'aides d'urgence pour soutenir les étudiants et les universités depuis le début de la crise** (400 000€ au printemps + 700 000€ en novembre):
 - Lutte contre la précarité financière et numérique grâce à l'acquisition de PC portables et clés 4G et au renforcement du réseau très haut débit de nos 3 universités
 - Soutien psychologique aux étudiants isolés ou en détresse grâce au recrutement de psychologues, médecins ou assistantes sociales
 - Développement de l'hybridation des formations en finançant les équipements permettant la digitalisation des cours (vidéo, captation, ...)

- **Restauration**
- **« Manger local » dans les lycées** avec Approlocal, un logiciel de restauration



Les mesures régionales pour le soutien des jeunes

I- ACCÈS AU NUMÉRIQUE

> Le dispositif POP – Plan Ordinateur Portable- pour les lycéens :

Ce dispositif existe depuis 2010 et **permet à chaque lycéen de seconde d'obtenir un ordinateur portable financé par la Région**, équipé de tous les logiciels nécessaires pour son parcours de lycéen (sans conditions de ressources). Le dispositif POP comprend également un volet connexion internet : **la Région finance une connexion internet à domicile pour les lycéens** issus des familles les plus modestes (sous conditions de ressources). Le POP a été un outil précieux pour la continuité pédagogique durant le confinement (covid19). Chiffre : **44 400 lycéens** scolarisés en classe de seconde, première et terminale (CAP compris) disposent de l'ordinateur POP.

> Soutien à l'université / acquisition de matériels numériques pour les étudiants :

Durant la crise COVID, la Région Réunion a apporté un soutien à l'université par le **financement de 200 ordinateurs portables et 100 clés 4g en faveur des étudiants en précarité numérique**. Objectif : permettre aux étudiants non équipés de suivre les cours et devoirs à distance.

> L'aide à la connexion internet pour les étudiants - mesure covid 19 :

Afin de favoriser l'enseignement en distanciel privilégié ou imposé par la crise sanitaire, et lutter contre la fracture numérique, la collectivité régionale a mis en place **une Aide Régionale à une Connexion Internet d'un montant de 120 €/ an en faveur des étudiants boursiers**. Près de **14 000 jeunes** pourraient bénéficier de cette aide dans le cadre de leur scolarité.

> Création d'une plateforme de formation à distance pour les stagiaires de la formation professionnelle durant le confinement.

II- SANTÉ – DANS LES LYCÉES et UNIVERSITÉS

- Pour les personnes vulnérables : Livraison de masques de protection renforcée (type FFP2) pour les personnels ATTEE Région
- Pour les lycéens : Livraison de **200 000 masques dans les lycées** pour être mis à disposition des élèves en cas de besoin (les familles doivent en effet équiper leurs enfants en masque).
- Pour les étudiants : Lot de 500 masques offert à l'épicerie sociale de l'université de Saint – Denis et Lot de **500 masques offert à l'épicerie sociale de l'université** du Tampon.

III- ÉQUIPEMENT / POUVOIR D'ACHAT

> Aide spéciale COVID pour les lycéens :

Dans le contexte de crise sanitaire, pour l'année scolaire 2020-2021, la Région Réunion a fait le choix d'**élargir de façon exceptionnelle l'aide aux manuels scolaires en la remplaçant par une « aide spéciale Covid », dont le montant est passé à 120 €** (au lieu de 100 € précédemment). Cette aide spéciale Covid peut être utilisée, de manière plus élargie, pour **l'achat des manuels scolaires mais aussi pour les matériels sanitaires** (masques, visières etc) et les matériels liés aux filières d'études professionnelles (mallette de cuisine, uniforme, équipement de sport...)

> Maintien de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle durant la période de confinement.

IV- MOBILITÉ

> Guichet unique – retour des étudiants à La Réunion :

La Région a mis en place, dès la fin du premier confinement (11 mai 2020), un guichet unique de continuité territoriale dédié aux demandes des étudiants en mobilité souhaitant rentrer à La Réunion. Un « Bon spécial covid » a été mis en place permettant aux jeunes Réunionnais de bénéficier d'une aide à l'achat d'un billet d'avion pour un retour sur l'île.

> Maintien des aides :

- Maintien exceptionnel du niveau d'aide de l'« Allocation de Mobilité Spécifique » aux redoublants en 2020 : maintien de l'aide à 700 € au lieu de 460 € pour les redoublants.
- Allègement des procédures de contrôle des attestations de présence et versement des allocations par anticipation jusqu'au mois d'août 2020 pour les étudiants en Europe et au Québec
- Maintien des allocations malgré les cours à distance.

V- AIDE ALIMENTAIRE :

Soutien à l'Association Social Attitude – Boutik'Aid' A zot : objectif : Aider les étudiants confinés. L'association prévoyait de toucher **80 étudiants en leur attribuant un colis d'une valeur de 50€ tous les 15 jours pendant 6 semaines.**

Un Budget de 765 millions d'euros pour la jeunesse

Depuis près d'un an, les étudiants vivent une période extrêmement difficile. Parce que la Région ne laissera personne sur le bord du chemin, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour surmonter la crise et les aider à retrouver de meilleures conditions de vie et d'études. Pour qu'ils ne restent pas isolés, la Région Sud est à leurs côtés !

- Depuis le début de la crise sanitaire, la Région est aux côtés des 170 000 étudiants :
 - Un fonds pour les étudiants français bloqués à l'étranger : **1 000 étudiants ont été rapatriés** grâce à une aide de **500 euros par étudiant**
 - La **prolongation de 46 bourses doctorales** pour les étudiants chercheurs
 - Le **soutien alimentaire** à nos étudiants, avec le CROUS et les associations étudiantes
 - Le maintien de toutes les subventions pour des actions de tutorat, et de service civique
 - **100 000 masques fournis** aux universités, associations et jeunes !

La Région consacre chaque année un tiers de son budget à la jeunesse soit 765 millions d'euros.

- Également aux côtés de tous les étudiants des formations du sanitaire et sociale qui sont en première ligne au même titre que les professionnels pour lutter contre la COVID-19
 - Pendant la première vague, une prime « spéciale COVID » : **4,4 millions d'euros versés aux 4 289 étudiants mobilisés dans les hôpitaux et les EPHAD.**
 - En novembre 2020 : **2 millions d'euros pour soutenir les étudiants mobilisés** (avec l'Etat)
- Pour permettre le plus rapidement possible le retour à la vie et le retour de nos étudiants dans leurs salles de classe, nous sommes à l'action :

1. Santé

- Grâce aux opérations de dépistage :
 - 20 opérations menées en 2020, avant les fêtes de fin d'année
 - Mise en place d'une campagne de dépistage en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé à destination des jeunes vivant dans les Crous, mais également dans les facs et les lycées. Les calendriers sont disponibles sur notre site.
- Grâce à l'aide psychologique :
 - **Les cellules psychologiques mises en place par les CROUS** sont indispensables
 - Grâce à notre **PASS Santé**, les étudiants pourront consulter également un psychologue sans avoir à faire l'avance de ces frais (remboursement de 6 consultations psychologiques)

- Le Pass Mutuelles

Pour les étudiants boursiers, un coup de main pour la complémentaire santé souscrite avec HEYME, MGEN, LMDE grâce au PASS Mutuelles, avec une réduction de 100€.

2. Restauration :

Nous continuerons de travailler avec les CROUS et avec les deux associations étudiantes (Inter-asso et l'UNI)

Des kits hygiène sont distribués dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle.

Des distributions de repas sur tout le territoire. Dans les prochaines semaines, plusieurs opérations auront lieu.

3. Logements

- 9,6 M€ de crédits d'investissements ont été mobilisés pour la réalisation de projets de rénovation et de construction de logements étudiants.
 - ➔ Pour le CROUS d'Aix-Marseille : **13,4 M€ afin de développer le logement étudiant**, l'offre de restauration, et plus largement d'améliorer les conditions de vie étudiante. Ce financement a permis **la création de 577 logements étudiants dans l'académie.**
 - ➔ Pour le CROUS de Nice-Toulon : réalisation de 3 opérations dans le but de développer le logement. Ainsi, le soutien à hauteur de 5,6 M€ a permis la rénovation de 534 chambres (résidence universitaire Jean Médecin : 4 M€ de financement régional) et la construction de 200 logements au sein de la résidence Dumont D'Urville à Toulon (1,6 M€).

Plusieurs projets de construction de résidence étudiantes ont été présentés par les CROUS représentant un coût total de projets estimé à 95 M€. La réalisation de ces projets permettrait d'augmenter les capacités en créant près de 1300 logements étudiants. La sélection des projets susceptibles d'être retenus est actuellement en cours.

4. Accès au numérique

La crise sanitaire que nous traversons depuis 1 an a démontré l'importance du numérique dans la continuité pédagogique. Nous avons alors proposé, aux lycées qui avaient souhaité conserver des manuels papiers ainsi qu'aux Ecoles de la deuxième chance, d'avoir **recours aux tablettes numériques.**

Aujourd'hui, plusieurs lycées sont revenus sur leur choix, **90 % d'entre eux sont désormais équipés en tablettes numériques.**

Au-delà des manuels numériques, ces tablettes proposent en ligne et gratuitement un titre de presse archivé (Le Monde), un outil de visioconférence, les exercices et annales du Baccalauréat de la Seconde à la Terminale, l'encyclopédie Universalis, Sudorama et de nombreux autres outils pédagogiques.

Ce sont 3 000 tablettes numériques supplémentaires pour les lycées de la région et 1 000 tablettes numériques seront attribuées pour les élèves des Ecoles de la deuxième chance.

Le débit internet des lycées de la région sera également multiplié par 10 ! Un déploiement de plus de 5 000 bornes wifi supplémentaires est en cours pour un investissement dans nos équipements de 14,5 M€.

➤ Un Plan pour l'emploi et la formation des jeunes

→ 15 actions et 4 axes prioritaires :

- Encourager les entreprises au recrutement de jeunes avec un coach RH
- Accompagner les jeunes dans leurs parcours
- Orienter avec notre nouvelle compétence orientation
- Former, avec 50% de jeunes dans notre commande publique de formation

→ Nos outils

- La Banque Régional de l'emploi et de l'apprentissage : <https://brea.maregionsud.fr/>

Mise en relation des jeunes avec des entreprises pour un stage, un premier emploi, un apprentissage

- Une plateforme dédiée à l'information métiers : <https://www.orientation-regionsud.fr/>

Mise en relation des jeunes avec des professionnels pour découvrir des métiers et des filières

- Le portail jeunesse : <https://www.maregionsud.fr/jeunes>

Toutes les aides de la Région pour les Jeunes dans tous les domaines de leur vie !